

BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET		Date : 18/03/2023	
INTITULÉ DE L'ACTION : <i>initiativ'habitant à la journée de la petite enfance</i>			
DÉPENSES (*)		RECETTES	
Location(s) (1)		Autofinancement	
Frais de transport (2)	38	Participation des personnes (4)	750
Boissons et alimentation	439		
Achat de fournitures (à détailler) (3)	478	Autres financements (à préciser)	
Assurance			
Tracts, affiches	20		
		Aide demandée au PIC	1000
Taxes (SACEM)			
Divers			
Personnel bénévole	775	Bénévolat	775
SOUS TOTAL DES DÉPENSES ENGAGÉES	1750		
Financement d'un autre projet (5)	775		
TOTAL	2525	TOTAL	2525

(*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.